

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	
27 NOV. 2025	Date de la convocation
06/11/2025	Date d'adjudication
BAGNERES DE BIGORRE	

06/11/2025  
06/11/2025

## COMMUNE DE LA BARTHE-DE-NESTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

#### SÉANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres :

► Afférents au conseil municipal .....	15
► En exercice .....	14
► Présents .....	12
► Qui ont pris part à la délibération ...	14
Dont Procuration(s) .....	2

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Projet E-CHO à LACQ (64). Motion. Approbation

N° 2025 - 41

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LA BARTHE-DE-NESTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SOLAZ, Maire.

**PRÉSENTS :** Philippe SOLAZ – Maryvonne HEGUY – Joël FRITZ – Jean-Louis FOGGIATO – Maurice LOUDET – Laurent VASSE – Nicole BOUBEE BURGAUD – Corinne HAMIDCHA – Karine MEDOUS – Eric GARDES – Séverine MOUTEL BERNADAS – Gérard FORGUE –

**ABSENTS :** Franck BAZERQUE (procuration à Karine MEDOUS) – Naïla MIEGEVILLE (procuration à Philippe SOLAZ) -

**Secrétaire de séance :** Laurent VASSE

\* Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur le Maire rappelle le contenu des échanges ayant eu lieu lors de la dernière séance au sujet du projet E-CHO visant à produire du carburant à base de biomasse : *le projet E-CHO situé sur le territoire communal de LACQ dans les Pyrénées-Atlantiques est à l'étude. C'est un projet de complexe industriel visant à produire du carburant d'aviation à base de biomasse. La société qui le porte « Elyse Énergie » met en avant une réduction des émission de carbone. Ses détracteurs rappellent que son coût est estimé à 2 milliards d'euros et qu'il nécessitera un très important volume de bois estimé à 500 000 tonnes chaque année, soit environ 2 millions d'arbres coupés (avec pour conséquence une destruction non renouvelable des « puits de carbone »). Le projet E-CHO impactera toute la chaîne pyrénéenne et au-delà car la zone d'exploitation forestière envisagée s'étendrait jusqu'à 400 km autour de LACQ. Aussi, le territoire communal pourrait être impacté.*

*Le conseil municipal s'est dit favorable à ce que le dossier soit étudié et qu'une décision soit présentée à l'assemblée lors de la prochaine séance, la décision pouvant inclure des dispositions liées à une information ciblée qui serait à faire auprès des propriétaires forestiers privés de la commune.*

#### MOTION CONTRE LE PROJET INDUSTRIEL ECHO ENERGIE

Dans le Béarn et le Pays Basque, le projet industriel E-CHO, porté par Elyse Energy, soulève de nombreuses inquiétudes. Ce projet qui prétend répondre aux défis environnementaux, interroge sur son impact écologique, sa viabilité économique et sa pertinence face aux besoins des populations locales.

Le projet E-CHO d'Elyse Energy, qui s'implanterait à Lacq, repose sur un système de trois usines distinctes. La construction d'une usine de production d'hydrogène (HyLacq) comme vecteur d'énergie pour alimenter une usine qui produirait 200 000 t/an d'e-méthanol (eM Lacq) pour le transport maritime et l'industrie chimique et, enfin, une usine (BioTJet) qui produirait 75 000 t/an d'e-bio-kérosène pour "décarboner" le transport aérien. Elyse Energy prétend que le projet BioTJet pour la production d'e-bio kérosène contribuera de manière significative à la décarbonation du secteur aérien, la réalité est tout autre étant donné que le site ne produira qu'environ 1% du carburant aérien alternatif français. De plus, en particulier à cause des prélevements de bois des forêts, le projet ne sera pas du tout « bas-carbone » sur la totalité du cycle.

D'autre part, pour des raisons techniques et financières, les compagnies aériennes ne veulent ni ne peuvent incorporer assez de carburant alternatif dans les moteurs d'avions. Les prévisions de la part incorporable de carburant de synthèse ont été déjà revues à la baisse pour 2030 (actuellement inférieure à 1 % en moyenne). La raison d'être même du projet BioTJet est donc remise en question : Les carburants de synthèse arriveront trop tard pour décarboner suffisamment l'aviation d'ici 2050, sans modération du trafic (et a fortiori avec l'augmentation attendue du trafic aérien d'ici 20 ans).

Enfin, l'implantation du complexe industriel E-CHO sur le bassin de Lacq s'avère dangereuse pour les riverains, irréaliste quant à la ressource en biomasse, non viable sur le plan de la technique du procédé industriel et à haut risque pour le puits de carbone forestier.

La consommation d'eau annoncée à ce jour par l'industriel pour l'électrolyseur, l'usine E méthanol et celle d'E kérrosène est de 6.8 millions de m<sup>3</sup>/an. Elyse Energy a donc obtenu une autorisation de prélèvements supplémentaires, alors que d'autres industries locales doivent respecter le Plan de Sobriété National, en réduisant de 10 % la consommation d'ici 2030, et qu'il y a des restrictions de plus en plus fréquentes pour les usagers (notamment les agriculteurs) en période de sécheresse.

Le projet d'électrolyse nécessite une énorme quantité d'énergie de 4,5 TWh, équivalente à la consommation annuelle des Pyrénées-Atlantiques, entraînant un bilan énergétique négatif. Cela représente environ 60 % de la capacité d'un réacteur nucléaire. Des questions se posent sur la capacité du réseau à fournir cette électricité sans ajouter de mini-centrales nucléaires, et sur l'impact potentiel sur les prix de l'électricité pour le grand public. De plus, le site de production d'hydrogène HyLacq d'Elyse Energy dépendra d'une adaptation du réseau électrique, et la dénomination "hydrogène vert" est trompeuse, car elle implique l'utilisation exclusive d'énergies renouvelables, ce qui n'est pas le cas ici.

Les sites projetés par E-CHO sont situés sur un bassin déjà fortement impacté par l'industrie chimique et à proximité d'habitations. Les population voisines seront exposées à des risques entre autres liés à la production d'hydrogène, un gaz réactif et potentiellement dangereux. Les problèmes liés aux électrolyseurs de grande puissance, qui sont encore en phase expérimentale, ajoutent à cette inquiétude.

Elyse Energy annonce avoir besoin de 500 000 tonnes de Biomasse (bois sous-produits forestiers). La forêt joue un rôle crucial contre le changement climatique en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau. Cependant, la surexploitation des forêts régionales entraîne une hausse du CO<sub>2</sub> et des dysfonctionnements dans le cycle de l'eau, aggravant l'érosion des sols et augmentant le ruissellement. En Béarn et en Bigorre, les catastrophes climatiques, telles que les pluies diluviennes, ont des conséquences dramatiques sur les collectivités. Il est impératif de protéger notre environnement et de penser à l'avenir de nos régions. Les projets E-CHO, au-delà de ses prétentions écologiques, risquent de compromettre l'équilibre de notre écosystème.

Le projet E-CHO impactera toute la chaîne pyrénéenne et au-delà car la zone d'exploitation forestière envisagée s'étendrait jusqu'à 400 km autour de LACQ. Aussi, le territoire communal forestier pourrait être impacté.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :*

- ▶ **APPROUVE le contenu de la présente MOTION ;**
- ▶ **APPROUVE l'arrêt immédiat des projets industriels E-CHO et BIOCHAR en raison de leurs conséquences nuisibles pour l'environnement global et pouvant menacer le territoire forestier communal ;**
- ▶ **DEMANDE la réalisation d'une évaluation indépendante et approfondie des risques environnementaux et sanitaires de ces projets ;**
- ▶ **CHARGE Monsieur le Maire d'assurer une information des citoyens sur cette décision et tout particulièrement en direction des propriétaires forestiers de la commune ;**
- ▶ **CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au collectif citoyen à l'origine de la démarche auprès des collectivités, à savoir « Forêt bien commun Aquitaine ».**

Ainsi délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Au registre figurent les signatures.

Le Maire  
  
Philippe SOLAZ,

Le secrétaire de séance,  
  
Laurent VASSE,

